

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME MAIRIE DE PLOUARET

Le public est informé qu'il sera procédé à **une enquête publique sur le projet de PLU de la commune de PLOUARET, du 2 janvier au 1er février 2017 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.**

Monsieur Jean-Yves RONDEL, chef de service des équipements publics au conseil général en retraite, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de RENNES et **Monsieur Raymond LE GOFF**, Directeur général de la Communauté de Communes de Guingamp en retraite, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de PLOUARET, pendant la durée de l'enquête, **du 2 janvier au 1er février 2017 inclus, à l'exception des dimanches et des jours fériés :**

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- Le samedi de 9h00 à 12h00

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de PLOUARET sise 1, place de l'Eglise, 22420 PLOUARET **avant le 1^{er} février 2017, 17h00.**

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de PLOUARET dès la publication du présent arrêté. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.plouaret.fr

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de PLOUARET pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le samedi 7 janvier 2017 de 9 heures à 12 heures,
- le mardi 17 janvier 2017 de 9 heures à 12 heures,
- le jeudi 26 janvier 2017 de 14 heures à 17 heures,
- le mercredi 1^{er} février 2017 de 14 heures à 17 heures.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de PLOUARET et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet www.plouaret.fr

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame Annie BRAS-DENIS, Maire, à la mairie de PLOUARET.

Le Maire,
Annie BRAS-DENIS.